



**Lettre Ouverte de Maryse le Men Régnier, présidente de France Victimes, « à toutes et à tous ceux qui sont victimes de violences et à leurs bourreaux »
COVID-19 - VIRUS DE TOUTES LES VIOLENCES**

Le 23 mars 2020

La peur doit changer de camp.

Les mesures de confinement instaurées pour limiter la propagation du coronavirus ont enfermé victimes et bourreaux dans la même cellule. La cellule familiale, abri pour les uns, est une prison et un enfer pour les autres.

Des milliers d'enfants, de femmes et d'hommes vivent dans la peur et sont chaque jour victimes de coups et de sévices sans pouvoir se défendre et du fait du confinement sans pouvoir appeler à l'aide. Pour eux, le confinement n'est pas synonyme de protection, mais d'extrême danger.

C'est notre devoir à tous d'aider les victimes en rompant le silence et l'isolement.

La peur doit changer de camp et tous les bourreaux, tous les agresseurs doivent désormais savoir que moins qu'hier personne ne saurait tolérer aujourd'hui qu'ils profitent de cette situation pour s'en prendre impunément à leurs proches.

Il est très difficile pour une victime d'appeler, au risque de déclencher la violence, cependant on ne peut tolérer de ne rien faire au risque de perdre notre humanité.

En ces temps exceptionnels, nous devons prendre des mesures exceptionnelles.

*Chaque personne qui a connaissance de violences sur un enfant, une femme, ou un homme doit appeler les services de police ou de gendarmerie ou **le numéro 116 006** qui se chargera de faire le nécessaire auprès des autorités.*

Un mail est mis à la disposition des personnes pour demander de l'aide ou signaler des personnes en grand danger : victimes@france-victimes.fr

Chacune de nos 132 associations est en contact avec les forces de police et de gendarmerie, les instances judiciaires, mais aussi les mairies pour venir rapidement en aide aux personnes et notamment être en mesure de les mettre en sécurité dans des logements d'urgence.

On ne doit pas sacrifier la solidarité au confinement. Nous savons que les forces de l'ordre sont mobilisées autour de ces violences et elles seront toujours disponibles, mais elles ont besoin de notre aide à tous pour rompre l'isolement des victimes.

À partir de lundi si vous êtes victimes ou si vous avez connaissance de personnes victimes de

violences téléphonez au 116 006 ou envoyez-nous un mail à victimes@france-victimes.fr

Nous nous chargerons :

- de prévenir les autorités de police et le cas échéant le procureur de la République.
- de vous accompagner dans vos démarches pour trouver des solutions d'urgence.

La fraternité et le respect des autres seront nos meilleurs alliés en ces temps difficiles.

Maryse le Men Régnier.
Présidente de France Victimes

FRANCE VICTIMES

France Victimes - Toutes les victimes depuis 1981.

On commence à parler d'aide aux victimes en 1981 sous la présidence de François Mitterrand lorsque Robert Badinter devient ministre de la Justice. En 1982, est créé au ministère de la Justice le « bureau de la protection des victimes et de la prévention », qui a pour mission de constituer un cadre législatif et de définir la politique publique en faveur des victimes.

En 1986, la création de l'INAVEM concrétise l'émergence d'un réseau associatif dans le domaine de l'aide aux victimes. L'INAVEM se constitue en fédération en juin 2004 et change de nom en 2017 pour devenir France Victimes. Sa mission : promouvoir et développer l'aide et l'accompagnement des victimes, et toute mesure contribuant à améliorer leur reconnaissance.

France Victimes et la justice

Le ministère de la Justice est le premier partenaire institutionnel de la Fédération France Victimes. Les Associations d'aide aux victimes de France Victimes sont conventionnées et habilitées par la Cour d'appel.

À chaque fois qu'il peut y avoir une recherche de responsabilité pénale, que les personnes aient déposé plainte ou pas, qu'elles souhaitent faire valoir leurs droits ou pas, quelle que soit la situation du ou des auteurs, les personnes peuvent obtenir l'aide et l'accompagnement de France Victimes et de son Réseau.

France Victimes est le seul réseau associatif à pouvoir :

Procéder à des EVVI (évaluation des victimes avec propositions de mesures de protection spécifiques et une évaluation personnalisée de la victime de violences conjugales de manière globalisée).

Proposer un accompagnement tout au long du parcours judiciaire, c'est à dire de la commission de l'infraction jusqu'à l'indemnisation de la victime et l'exécution de la peine par une équipe pluridisciplinaire.

Pour remplir ces missions, la Fédération France Victimes s'appuie sur une assise territoriale nationale qui regroupe 132 associations d'aide aux victimes réparties sur le territoire national et ultra-marin. Elle est financée par plusieurs ministères, principalement le ministère de la Justice. Le réseau comprend 1500 professionnels (juristes, psychologues, travailleurs sociaux) salariés et bénévoles.

L'association intervient à titre gratuit, dans un cadre confidentiel et officiel sur mandat du ministère de la Justice pour apporter aide et soutien aux victimes d'infractions, sur le fondement de l'article 41 du code de procédure pénale. La fédération est présidée depuis 2017 par Maryse le Men Rénier.

Relations médias pour la fédération France Victimes :

Clarisse Coufourier – clarisse.coufourier@influenceetstrategie.fr – 06 09 18 26 58

Olivier Roisin – olivier.roisin@influenceetstrategie.fr – 06 29 77 59 85